



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 25 juin 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 18h32

Etaient présents :

C.A.G.B : AVIS André ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémy ; THIEBAUT Catherine ; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; CANAL Jacques ; TAILLARD Fabrice ;

C.C.L.L : GROLEAU Colette

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Yannick POUJET

Procuration de vote :

Mandants : BIZE Thibaut ; LOPEZ François ;

Mandataires : CAULET Claudine ; FELICE Alain

ETAT DES CREANCES ETEINTES ET IRRECOUVRABLES **(AVRIL 2019)**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Les services du comptable ont transmis deux états des titres de recettes établis aux noms ci-dessous devant être admis en non-valeur ou dont les créances doivent être déclarées comme éteintes.

Synthèse des dossiers à admettre en non-valeur :

- **6541 « perte sur créances irrécouvrables » : + 1 592,78 €** sur la compétence « déchetteries » pour des rôles de professionnels en déchetteries et la compétence « Incinération » pour les prestations externes.
 - Liste n° 3649470215 (29 pièces)

- **6542 « créances éteintes » : + 4 503,12 €** sur la compétence « déchetteries » pour des rôles de professionnels en déchetteries aux motifs principaux de clôture insuffisance actif sur RJLJ, certificat d'irrécouvrabilité.
 - Liste n°3656280815 (27 pièces)

Les crédits de ces lignes sont complétés pour 6 097 € via la Décision Budgétaire Modificative n°1, soit respectivement 1 593 € et 4 504 €.

A l'unanimité, le Comité Syndical à se prononce favorablement sur ces admissions en non-valeur à mandater respectivement en pertes sur créances irrécouvrables et créances éteintes.

Préfecture du Doubs

Reçu le 05 JUL. 2019

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



